

MAIRIE DE SAINT-MORILLON 1 Place de l'Église 33650 Saint-Morillon

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révisions allégées n°1, n°2 et n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Morillon

Par arrêté n°2020-05-29 du 29 mai 2020, Madame le Maire de Saint-Morillon, Laurence BOURGADE, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les projets de révisions allégées n°1, n°2 et n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Morillon au titre de l'article L.153-34 du code de l'urbanisme. Ces révisions allégées ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale.

L'objet de la révision allégée n° 1 est « Requalification du zonage des quartiers Jacoulet – Peyron – Le Verdurat d'un zonage N en zonage UB ».

L'objet de la révision allégée n° 2 est « Création d'un STECAL en vue d'un projet de restaurant gastronomique en zone N du PLU ».

L'objet de la révision allégée n° 3 est « Mise en place d'un city Stade et d'un espace loisirs-détente par la création d'un sous-secteur Ns derrière la salle des fêtes ».

A cet effet, Madame Virginie BELLIARD-SENS, consultante en environnement, est désignée par le Tribunal administratif de Bordeaux en qualité de commissaire-enquêtrice pour procéder à ladite enquête.

L'enquête se déroulera pour une durée de 31 jours du 23 juin 2020 au 23 juillet 2020 :

- En Mairie de Saint-Morillon, 1 Place de l'Église, 33 650 Saint-Morillon.

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h et le mercredi de 9h à 12h.

La commissaire-enquêtrice recevra le public dans les locaux de la Mairie de Saint-Morillon aux jours et heures suivants :

- Mardi 23 juin 2020 de 14 heures à 17 heures
- Mercredi 1er juillet 2020 de 9 heures à midi
- Vendredi 17 juillet 2020 de 14 heures à 17 heures
- Jeudi 23 juillet 2020 de 9 heures à midi

Le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le vendredi 17 juillet 2020, seule une permanence téléphonique de 14 heures à 15 heures aura lieu, puis un accueil physique de 15 heures à 17 heures.

Le rendez-vous téléphonique doit être pris au préalable en envoyant un courriel à l'adresse suivante : plu@saint-morillon.fr. En réponse, la date, l'horaire et le numéro de téléphone à appeler vous seront communiqués.

Les dossiers complets des projets de révision allégée n°1, n°2 et n°3 du PLU et les pièces qui l'accompagnent, seront mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : www.saint-morillon.fr rubrique Cadre de vie > Urbanisme > le PLU.

Les dossiers comprennent le rapport des incidences environnementales. Des avis de l'autorité environnementale ont été formulés et accompagnent le dossier. Ils sont également consultables sur l'adresse internet de la MRAe à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-r85.html">http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-r85.html</a>

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets de révision allégée n°1, n°2 et n°3 du PLU de la commune de Saint-Morillon pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête
- en les adressant par écrit à Madame la commissaire-enquêtrice en Mairie de Saint-Morillon
- en les adressant par courrier électronique, avec la mention en objet « courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice pour les projets de révision allégée n°1, n°2 et n°3 du PLU de la Commune de Saint-Morillon », à l'adresse e-mail suivante : plu@saint-morillon.fr.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice transmis au Maire de la Commune de Saint-Morillon sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Saint-Morillon.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal approuvera les projets de révision allégée n°1, n°2 et n°3 du PLU arrêtés, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints aux dossiers, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice.